

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2016

QUESTION N°33

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET
PRINCIPAL 2016**

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il y a lieu d'ajuster certaines prévisions par rapport aux montants budgétés initialement.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement, dans le respect de leur équilibre respectif.

- en recettes de fonctionnement, le montant budgété diminue de 2 777 600 €.

Cette diminution est expliquée par les mesures de rétablissement des finances publiques décidées par l'Etat, qui se traduisent en particulier pour la Ville par l'absence de Dotation Globale de Fonctionnement, alors que cette dernière avait été budgétée à 2 700 000 €.

- en dépenses de fonctionnement, le montant budgété diminue de 2 777 600 €.

La section de fonctionnement devant être équilibrée, toute diminution des recettes implique une diminution des dépenses d'un même montant.

Pour arriver à ce résultat il est procédé à une diminution équilibrée du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » (-12 015 200 €), en tenant compte, entre autres, du reversement du produit de la TEOM 2015 à POLD pour 4 232 600 € (nature 739118), d'une majoration du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) afin de financer des charges transférées à POLD pour 2 055 000 € (nature 65541), le reversement du legs de M. Dubus destiné aux œuvres sociales de la Ville, au profit du CCAS pour 84 300 € (nature 657362) soit le montant perçu en 2014 (14 600 € solde de son compte bancaire) et 2016 (69 700 € montant de ses assurances vie), le versement d'une indemnité d'éviction du fonds de commerce de la pharmacie Bonnefis, 114 avenue du Président Wilson, dans le cadre des opérations de la ZAC des Bergères pour 2 129 000 € (nature 678).

- en recettes d'investissement, le montant budgété augmente de 13 586 800 €.

Cette augmentation résulte de l'addition de deux variations : une moindre prévision sur le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » (-12 015 200 €) et une augmentation de recette sur le chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations » avec la vente du lot n°24 à LNC (Les Nouveaux Constructeurs) pour 25 602 000 €.

- en dépenses d'investissement, le montant budgété augmente de 13 586 800 €.

La section d'investissement devant être équilibrée, toute augmentation des recettes implique une augmentation des dépenses d'un même montant.

A cette fin, sont inscrites deux dépenses sur le chapitre 27 : l'une d'équilibre sur la nature 275 (10 667 500 €) et le solde restant à percevoir en 2017 sur la vente du lot 24 à LNC (Les Nouveaux Constructeurs), pour 10 667 500 €.

Enfin, certains transferts de crédits sont effectués du chapitre 023 « immobilisations en cours » vers d'autres chapitres, tels que le chapitre 204 « subventions d'équipement » avec la contribution à DEFACTO pour 1 553 800 €, le chapitre 208 « autres immobilisations incorporelles » avec une provision pour l'acquisition de fonds de commerce pour 600 000 € aux fins de dynamisation et valorisation du centre-ville, le chapitre 21 « immobilisations corporelles » (acquisition du lot 16 bis à la SCI Le Tamaris pour 2 252 000 € ; acquisition des murs de la pharmacie Bonnefis, 114 avenue du Président Wilson pour 3 308 400 € ; remplacement de tables informatiques SMART et complément d'acquisition de tablettes numériques dans les écoles primaires pour 116 000 €).

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget primitif 2016 réajustant les crédits de la section d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget primitif 2016 ci-annexé,

Considérant qu'il y a lieu de financer certaines opérations dans le respect du principe d'équilibre des recettes et des dépenses,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE :

Article unique : Adopte la décision modificative n°1 au budget primitif 2016, telle qu'annexée à la présente délibération, strictement équilibrée en dépenses et en recettes.

Affiché le :

Transmis en préfecture le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résident outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL - Balance par chapitre

Chapitre	Libellé	Total des Dépenses			Total des Recettes		
		BP	DM N°1	BP + DM	BP	DM N°1	BP + DM
Section de fonctionnement :							
011	Charges à caractère général	47 369 137,00	636 700,00	48 005 837,00			
012	Charges de personnel	69 372 122,00		69 372 122,00			
014	Atténuations de produits	21 055 000,00	4 232 600,00	25 287 600,00			
65	Autres charges de gestion courante	52 110 556,00	2 139 300,00	54 249 856,00			
67	Charges exceptionnelles	352 900,00	2 229 000,00	2 581 900,00			
68	Dotations aux provisions	313 800,00		313 800,00			
023	Virement à la section d'investissement	46 149 240,70	-12 015 200,00	34 134 040,70			
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	10 000 000,00		10 000 000,00			
70	Produits des services				16 677 066,00		16 677 066,00
73	Impôts et taxes				175 232 736,00	-147 300,00	175 085 436,00
74	Dotations et participations				7 795 023,00	-2 700 000,00	5 095 023,00
75	Autres produits de gestion courante				3 140 890,00		3 140 890,00
013	Atténuation de charges				300 000,00		300 000,00
76	Produits financiers				100 000,00		100 000,00
77	Produits exceptionnels				53 000,00	69 700,00	122 700,00
78	Reprises sur amortissements et provisions				229 038,00		229 038,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre section				1 200 000,00		1 200 000,00
002	Résultat reporté N-1				41 995 002,70		41 995 002,70
	Total section de fonctionnement	246 722 755,70	-2 777 600,00	243 945 155,70	246 722 755,70	-2 777 600,00	243 945 155,70
Section d'investissement :							
20	Immobilisation incorporelle (sauf 204)	8 216 531,87		8 216 531,87			
204	Subventions d'équipement versées	2 647 662,00	1 553 800,00	4 201 462,00			
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	600 000,00				
21	Immobilisations corporelles	62 972 382,18	5 676 400,00	68 648 782,18			
23	Immobilisation en cours	57 016 559,65	-19 845 400,00	37 171 159,65			
16	Emprunts et dettes assimilées	7 331 085,00		7 331 085,00			
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	25 602 000,00	25 637 000,00			
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 200 000,00		1 200 000,00			
13	Subventions d'investissement				704 910,00		704 910,00
10	Dotations fonds divers et réserves				11 511 815,00		11 511 815,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				6 281 085,00		6 281 085,00
27	Autres immobilisations financières				7 840 000,00		7 840 000,00
024	Produit de cessions d'immobilisation				22 429 600,00	25 602 000,00	48 031 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement				46 149 240,70	-12 015 200,00	34 134 040,70
040	Opérations d'ordre de transferts entre section				10 000 000,00		10 000 000,00
001	Résultat reporté N-1				34 502 570,00		34 502 570,00
	Total section d'investissement	139 419 220,70	13 586 800,00	153 006 020,70	139 419 220,70	13 586 800,00	153 006 020,70

Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL - Balance détaillée

Chapitre	Libellé	Compte	Fonction	Montant	
				Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :					
011	Fournitures de voirie	60633	821	17 500,00	
	Livres	6065	020	2 500,00	
	Contrat de prestation de service	611	024	100 000,00	
	Locations mobilières	6135	020	13 700,00	
	Maintenance	6156	823	300 000,00	
	Etudes	617	251	30 000,00	
	Documentation générale et technique	6182	020	41 000,00	
	Honoraires	6226	820	15 000,00	
	Transports collectifs	6247	95	40 000,00	
	Frais de gardiennage	6282	024	77 000,00	
014	Autres reversements de fiscalité (TEOM)	739118	812	4 232 600,00	
65	Contribution aux organismes de regroupement	65541	020	2 055 000,00	
	Subvention de fonctionnement versée au CCAS	657362	520	84 300,00	
67	Titres annulés sur exercices antérieurs	673	020	100 000,00	
	Autres charges exceptionnelles	678	824	2 129 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		01	-12 015 200,00	
73	Impôts et taxes	73111	01		-147 300,00
74	Dotations forfaitaires	7411	01		-2 700 000,00
77	Autres produits exceptionnels	7718	520		69 700,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				-2 777 600,00	-2 777 600,00
Section d'investissement :					
204	Subvention d'investissement versée	204182	020	1 553 800,00	
208	Immobilisations incorporelles	208	820	600 000,00	
21	Immeubles bâtis	2115	820	5 560 400,00	
	Matériels informatiques	2183	212	116 000,00	
23	Immobilisations en cours	2312	822	-19 845 400,00	
27	Dépôts et cautionnements versés	275	824	14 934 500,00	
	Créances sur des articuliers	2764	824	10 667 500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		01		-12 015 200,00
024	Produit des cessions d'immobilisations				25 602 000,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				13 586 800,00	13 586 800,00